



Resiliation d'un seul locataire pour un bail pris a deux

Par anne77

Bonjour,

J'ai signé un bail avec mon copain il y'a quelques mois.

Aujourd'hui, il souhaite partir et donc resilier sa part du bail.

Quelles sont les consequences de sa resiliation pour moi qui souhaite rester dans l'appartement?

Sachant que je ne gagne pas 3x le pris du loyer (mais que je peux largement le payer seule), est ce que l'agence a le droit de réétudier le dossier et resilier mon bail?

Je vous remercie

Cordialement

Par janus2

Bonjour,

Dans le cas d'un bail à deux preneurs, chaque preneur peut donner congé quand il le souhaite. Le bail se poursuit alors automatiquement et aux mêmes conditions (même loyer) avec le preneur restant.

Passé le délai de préavis, le preneur qui a donné congé n'est plus locataire en titre, mais si une clause de solidarité existe au bail, il reste solidaire en cas d'impayé du preneur restant pour une durée maximale de 6 mois.

Par anne77

Bonjour

Merci beaucoup!